Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE
Section de la Haute Loire
17, rue des Moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Compte rendu CTL du 28 mai 2020

A l'ordre du jour de ce CTL, la Direction avait inscrit :

1 – Plan de reprise d'activité (pour information)
2 – Questions diverses

En déclaration préalable à l'ouverture de ce CTL, le représentant CGT-FIP 43 a condamné les conditions de tenue de l'instance (notamment le nombre de représentants autorisés malgré la proposition d'une autre salle) et a demandé le report de celle-ci à une date ultérieure.
S'agissanrt nullement de remettre en cause le résultat des dernières élections professionnelles et la représentativité syndicale, les représentants **FO-DGFIP 43** se sont ralliés à cette demande contrairement à ceux de SOLIDAIRES qui ont maintenu leur position de siéger ce jour. En effet, la situation de certains élus et experts de notre syndicat, actuellement en télétravail ou ASA, n'a pas permis de préparer et siéger dans des conditions normales à ce CTL.

C'est donc contraints et forcés que les représentants CGT-FIP43 et **FO-DGFIP43** ont participé à ce CTL afin d'apporter une autre alternative aux débats. Nous condamnons ici le manque de solidarité de l'OS majoritaire dans le département.

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« *Madame la Présidente,*

Exceptionnel, ce CTL l'est véritablement ! Ainsi, vous en avez décidé unilatéralement et contre la demande de 2 organisations syndicales sur 3.
Il ne répond à aucune des normes de fonctionnement des CTL prévues par les règlements intérieurs notamment le délai de convocation et de transmission des documents. Ne parlons pas de la représentativité syndicale puisque vous avez imposé uniquement la présence de 2 titulaires par OS. Quid des suppléants et experts qui participent toujours activement aux débats ?

*A **FO-DGFIP 43**, nous ne sommes pas irresponsables mais bien conscients que la crise sanitaire actuelle impose des conditions de tenue de tenue des réunions en présentiel dans le respect de la distanciation physique et des barrières sanitaires. Pour autant, nous vous avions proposé de manière consensuelle de convoquer 2 titulaires et 1 personne supplémentaire (expert ou suppléant) dans une salle plus en conformité que la salle Mouret trop exigue selon vous. La salle polyvalente du CDFP de Terrasson aurait très bien fait l'affaire et ce n'était pas irréalisable !*
Nous n'osons pas penser que vous avez délibérément songé à évincer une partie de la parité syndicale de cette séance.

*Pour **FO**, les réponses qui seront apportées à la crise sanitaire en cours ne doivent en aucun cas reproduire les politiques qui ont fait suite à la crise économique et financière de 2008 et qui ont consisté à démanteler et à affaiblir les services publics et la protection sociale. Malgré les conséquences désastreuses de ces politiques aveugles d'inspiration néolibérales, les travailleurs du public et du privé ont fait face et continuent de faire face à la crise du COVID, en assurant les missions essentielles pour la nation.*

Après deux mois de confinement, les décalages incessants, les mensonges et les incohérences gouvernementales avec les réalités du terrain ne participent pas à rendre sereine la situation actuelle, aussi nous exprimons, à nouveau, notre crainte d'une reprise qui fasse passer au second plan les impératifs de la santé par rapport à ceux de l'activité économique.

*Concernant les masques, **FO** maintient, depuis le début, que cet équipement individuel est un complément aux mesures et gestes barrières et que, dans le cadre d'une bonne utilisation, il participe à consolider la protection et la prévention collective. Compte tenu de l'augmentation des effectifs en présentiel, la protection collective peut trouver ses limites, notamment en raison des problématiques de circulation dans les services. Pour **F.O.- DGFIP**, bien que le port du masque ne soit pas une obligation en tout lieu, chaque agent qui en ferait la demande parce qu'il se sentirait ainsi plus en sécurité devrait pouvoir en obtenir.*

Madame la Présidente, après une semaine de mise en œuvre du Plan de reprise d'activité de la DGFIP, les agents demeurent inquiets quant à leurs conditions de travail, sans oublier les craintes liées à la reprise de la scolarité de leurs enfants.

La période totalement inédite qui vient de s'écouler a impacté les collectifs de travail et les relations professionnelles vont certainement être durablement modifiées. Le fait de devoir vivre et travailler avec une menace sanitaire pour laquelle il n'existe à ce stade, ni traitement ni vaccin, est particulièrement anxiogène et de nature à générer de nouvelles fragilités.

*Pour **FO**, le contexte de sortie de confinement, doit inciter à la plus grande prudence et vigilance, notamment en ce qui concerne l'organisation des espaces de travail en lien avec le calibrage des équipes.*
Si la moyenne départementale semble indiquer un taux de présence correspondant à celui évoqué par le Directeur Général, force est de constater que certains services ont d'ores et déjà adoptés un rythme accéléré et sont quasiment au complet...
Nous rappelons aussi que le cap à donner en termes d'objectifs ainsi que son adaptation au contexte anxiogène de ces derniers mois, est aussi un élément clé pour accompagner la reprise et préparer l'avenir.
Les PRA sont conditionnés par des prérequis au premier rang desquels le recours massif et encouragé au télétravail ainsi que des retours sur les sites devant s'opérer de manière très progressive. En aucun cas ces plans de reprise ne doivent servir de prétexte pour accélérer le retour à la normale et rattraper au plus vite le retard.
Pour FO la priorité de rang 1 doit rester la santé et la sécurité des agents.
Nous vous demandons, Madame la Présidente, de rappeler autant que de besoin ces principes primordiaux pour la santé et la sécurité des personnels.

Concernant le télétravail, son recours lors de cette crise sanitaire a largement contribué à la poursuite des activités essentielles en limitant la présence physique des agents.
Pour autant, son déploiement s'est fait dans l'urgence, dans un mode dégradé et hors de tout cadrage formel avec les problématiques inhérentes à ce type d'organisation tel que les effets d'isolement et de rupture du collectif de travail.

Le gouvernement a fait récemment modifier le décret du 11 février 2016 relatif aux conditions de la mise en oeuvre dans la Fonction Publique du télétravail afin de le rendre plus accessible et pour en faire un outil censé faciliter la gestion des situations de crises exceptionnelles dans la durée...
*Si **FO** peut souscrire à une volonté de cadrage, le décret modifié allonge notamment la liste des lieux dans lesquels il est possible de télétravailler; il facilite également l'utilisation du matériel personnel de l'agent et introduit la possibilité de déroger à la règle imposant un temps de présence de deux jours par semaine sur le lieu d'affectation…*
S'il y a bien des enseignements à tirer de la crise sanitaire inédite à laquelle nous sommes confrontés, certaines dispositions de ce décret modifié ne manquent pas de nous inquiéter et plus globalement, il ne permet pas de résoudre l'ensemble des problématiques liées au télétravail.

Nous réaffirmons que le télétravail doit être mis en oeuvre sur la base du volontariat, qu'il doit s'exercer à domicile et que son organisation dans un autre endroit serait du travail déporté.
Nous continuons de porter aussi notre revendication, pour que les dépenses induites soient prises en charge par l'employeur.

*Pour **FO,** un véritable bilan et retour d'expérience sont nécessaires pour améliorer le déploiement du télétravail suite à cette crise sanitaire.*

Après les louanges adressées aux fonctionnaires qui, en pleine crise sanitaire, assuraient les missions essentielles de la nation, le gouvernement n'a pas tardé à retrouver ses réflexes budgétaires en leur

assénant l'ordonnance DUSSOPT du 15 avril imposant la prise de 10 jours de congés du début du confinement jusqu'à la fin de l'état d'urgence... puis jusqu'au 31 mai 2020 suite à modification de la dite ordonnance...Pour couronner le tout, et alors que certains Directeurs locaux avaient opté pour déroger à la prise d'une ASA exceptionnelle sur le premier pont naturel de l'année en autorisant d'y poser un congé, mesure qui venait en atténuation de l'ordonnance DUSSOPT, le Directeur général, dans une obstination frisant le ridicule, a décidé nationalement de maintenir le dispositif initial.
*Pour **FO,** cela augure mal du dialogue social à venir...*

*Lors de ce CTL, **FO-DGFIP 43** souhaite bien évidemment aborder tous ces sujets mais reviendra également en séance sur d'autres points de la compétence propre de l'instance.»*

En réponse à notre liminaire, la présidente s'est dite soucieuse de la santé des agents notamment au regard du télétravail et de la rupture mal vécue avec le collectif de travail.
Nous avons insisté sur la nécessité que le télétravail soit basé sur le volontariat et fasse l'objet d'un conventionnement entre l 'administration et l'agent.
FO-DGFIP 43 a également demandé qu'un bilan du déploiement du télétravail durant la crise sanitaire soit effectué.
La Présidente a indiqué qu'elle avait bien l'intention d'en faire un. A suivre.

Elle s'est également exprimée sur la prime COVID19 : elle n'a actuellement aucune information de plus que ce que le décret prévoit, ni la date de versement. Mais il apparait qu'au ministère des finances, la prime serait limitée à 2 paliers au lieu de 3 : soit 330€ et 1000€.
FO-DGFIP 43 s'est élevé contre l'attribution de cette prime avec des critères mal définis qui risque de provoquer des injustices et tensions entre agents. La revalorisation des grilles de rémunération, des régimes indemnitaires et de la valeur du point d'indice est toujours une revendication de **FO**.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Dans le prolongement du CHS-CT du 07/05/2020 où le plan avait été présenté aux représentants des personnels avant la reprise (voir compte rendu), la direction donne des précisions supplémentaires.
Ainsi, le nombre d'agents en présentiel pourrait être porté à 72% au 2 juin (contre 62% au 11 mai).
FO-DGFIP 43 s'est inquiété de la situation des certains services où le tableau fourni par la direction fait apparaître que le nombre d'agents prévus en présentiel est supérieur au nombre de postes de travail aménagés : ainsi au SIP d'Yssingeaux, au PRS au SPFE, au SIP du Puy et au PELP-PTGC. La direction indique que depuis l'élaboration de ce tableau, des aménagements de postes de travail ont été effectués : déménagement de bureaux et pose de plexiglas. Nous resterons vigilants sur ce point.
La direction précise qu'une vingtaine d'agents doit reprendre en présentiel la semaine prochaine. Les personnels « empêchés médicaux » ne reprendront qu'après avis du médecin traitant ou de prévention. Jusqu'à quand ? Pas de consignes particulières mais probablement juqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire soit le 10 juillet. Elle rappelle que les ASA d'office pour garde d'enfants sont terminées : un justificatif de l'école est nécessaire pour y prétendre. Les chefs de services seront appelés à une certaine souplesse lorsque les agents devront récupérer leurs enfants à midi en l'absence de cantine.
La DDFIP 43 n'envisage pas pour l'instant de réouverture des services au public ; cela nécessite un travail important en amont pour avoir des conditions d'accueil conformes aux règles sanitaires.
Concernant le nettoyage et la fourniture de produits sanitaires, les règles prises dans le cadre du PCA sont reconduites.
Sur ce point, **FO-DGFIP 43** a revendiqué que les agents puissent avoir des masques supplémentaires (pour ceux qui le désirent) afin de procéder à un roulement.
La direction n'a pas émis d'objection sur ce point : on s'achemine vers une prise en charge d'une commande supplémentaire par le CHS.

Exercice des missions : la DDFIP rappelle les niveaux de priorités. Dans le cadre du PCA (Plan de Continuité d'Activité jusqu'au 11 mai), les missions de niveau 1 étaient prioritaires, ainsi pour les aides aux entreprises, la campagne IR, dépenses et payes, le soutien aux autres services...
Dans le cadre du PRA, ces priorités sont toujours d'actualité auxquelles se rajoutent celles prévues au niveau 2 et 3 et qui seront assurées progressivement en fonction des retours des agents.
Concernant le **recouvrement**, les représentants **FO-DGFIP 43** demandent si une note départementale va cadrer la reprise d'activité dans ce domaine. La direction est dans l'attente d'une note de la Centrale...
La DDFIP en profite pour rappeler le contexte économique. Malgré les aides gouvernementales (Fonds de Solidarité versé à 8000 bénéficiiaires pour 11 millions d'euros et prêt garanti par l'Etat pour 293 millions d'euros) et les reports d'échéances, de nombreuses entreprises risquent d'être en difficultés dans le département. Du travail à prévoir pour les services concernés dans les mois à venir.
Concernant **le bloc foncier**, nous faisons part des inquiètudes des personnels concernant la mise à jour de la taxe foncière puisque ceux-ci sont mobilisés sur la campagne IR. Les retards pris seront difficiles à rattraper.
FO-DGFIP 43 revient sur l'idée « farfelue », dénoncée en son temps, et soumise aux géomètres du PTGC, à savoir participer à la campagne IR et au visa de la dépense pour le secteur public ! Des missions aux antipodes de leur formation ! Pour la direction « it was a joke » ! comme si dans l'encadrement supérieur on pouvait rigoler sur de pareils sujets !
Nous avons également mis l'accent sur les futures difficultés du PTGC à remplir correctement ses missions en l'absence d'autorisation à retourner sur le terrain : les levées de terrain et le remaniement vont prendre du retard qui sera difficile là aussi à combler. Pour la direction, la priorité actuelle est le soutien aux cellules foncière des SIP, le reste c'est pour plus tard.
Campagne IR : les personnels font remonter leurs craintes quant aux conséquences d'une campagne tronquée. La sortie des rôles risque d'engendrer une masse de travail supplémentaire et difficilement gérable.
La direction semble confiante avec la participation accrue des centres de contact....A voir !
Secteur public : nous relayons les difficultés liées à la mise en place des nouvelles municipalités, les retards au niveau des poursuites, les craintes relatives à la clôture des comptes de gestion ainsi que la future campagne des avis de taxe foncière. Pour ces personnels, les délais risquent d'être difficiles à tenir.

Après ce « tour de piste » de nos missions, **FO-DGFIP 43** a clairement mis en garde la direction sur les tensions à venir dans les services. L'automne risque d'être chaud ! Aucun service n'est épargné et les manques de personnels criants ne vont pas arranger la situation. Nous avons ainsi dénoncé les suppressions d'emplois des années précédentes.

QUESTIONS DIVERSES

- **NRP** : pour la direction, il est actuellement en suspens, ni plus ni moins.
Nous avons quand même l'annonce que la trésorerie hospitalière ne sera pas créée au 1er septembre 2020 comme prévu. Report en 2021 sans précisison de date (1er janvier ? 1Er septembre?). L'argument invoqué à ce report est le non classement du poste qui n'a pas permis d'affecter un cadre.
Les représentants **FO-DGFIP 43** ont vécu (et dénoncé) cette annonce comme un véritable déni de dialogue social puisque encore la veille, à l'occasion d'une audioconférence avec la DDFIP, nous avions posé avec insistance la crédibilité de sa création au 1er septembre 2020 ! question restée sans réponse et qui avait particulièrement énervé notre hièrarchie de par nos arguments!

- Congés : à la demande de **FO-DGFIP 43** sur les conditions de prise des congés au cours de l'été 2020, la direction indique qu'elle a donné pour consignes aux chefs de service de donner

priorité aux agents en présentiel ou en télétravail durant le confinement. Mais tout le monde aura droit à des congés car « il faudra être en forme en septembre » !
Quant aux jours de congés de l'année 2019 non utilisés et afin qu'ils ne soient pas perdus, ils seront défalqués des jours retirés au titre de l'ordonnance DUSSOPT du 15 avril.
FO-DGFIP 43 a fait remarquer que les personnels en présentiel ou en télétravail, non concernés (ou pour partie) par ce prélèvement de jours de congés ou ARTT, risquaient de perdre injustement leur report 2019 .
La direction s'est alors engagée à trouver une solution en local. Ainsi tout le monde devrait conserver ses jours 2019 non pris. A suivre...

Entretien d'évaluation : les derniers agents n'ayant pas signé leur compte rendu ont été relancés. Les recours pourraient se faire à compter de la mi-juin mais pas de consignes précises pour l'instant.

Risques psycho-sociaux : la direction rappelle aux agents en difficulté qu'il est possible de suivre des séances prises en charge par l'administration ou le CHS chez un psychologue. Il faut se faire connaître, au médecin de prévention ou par l'intermédiaire éventuel de la plateforme d'aide.

Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE, Philippe SAGNARD

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :
PRENOM :
GRADE :
AFFECTATION :
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFiP
Fait à , le signature

66 *% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*